

Saison 2011/2012

Procès Verbal de Bureau du 23 septembre 2011

Consultation par mail en date du 14 Septembre 2011

Ordre du jour :

Regroupement de licenciés ASCED RIAILLE (n° club : 0447105) / VBNA (n° club : 0444976) pour la joueuse Aude FROTTE (1693672).

En date du mercredi 14 septembre 2011, nous recevons une demande de regroupements de licenciés pour la joueuse Aude Frotté, actuellement licenciée au VBNA, et qui souhaiterait jouer en championnat régional seniors avec le club de l'ASCED (Riaillé) et jouer en Coupe de France avec le club du VBNA.

Emilie Potiron, assistante de gestion, prépare un commentaire, par mail, concernant ce regroupement de licenciés afin de l'adresser à Jean-Michel Quentin, Président de la Sportive Seniors, pour l'informer de la situation (les deux clubs jouent au même niveau et dans la même poule, donc regroupement pas possible selon les règlements). Jean-Michel Quentin rétorque qu'un courrier a été adressé directement à Claude Gangloff, Président de la Ligue de Volley Ball des Pays de la Loire, et donc qu'elle doit lui demander son avis.

Claude Gangloff demande à Emilie Potiron de soumettre ce regroupement de licenciés aux membres du Bureau de la Ligue, afin qu'eux-mêmes puissent donner leurs avis, par mail, car apparemment les avis sont contraires.

Différents avis ont été donnés :

- Claude Gangloff, Président de la Ligue, donne **un avis favorable** à ce regroupement de licenciés,
- Michel Levi Di Leon, CTS, donne un avis favorable, mais n'a pas le droit de vote,
- Jean-Luc Fourrier, Membre du Bureau, donne **un avis favorable**,
- Jean-Michel Quentin, Président de la Sportive Seniors, donne **un avis défavorable**,
- Jean-Pierre Mauchretien, Membre du Bureau, **s'abstient**, car il fait partie du club prêteur, à savoir le club du VBNA,
- Monique Brugier, Présidente Statuts et Règlements, donne **un avis défavorable**.

En conclusion, il y a deux voix pour, et deux voix contre.

La voix du Président est prépondérante.

Le regroupement de licenciés est donc accepté à titre dérogatoire, le règlement s'appliquant aux regroupements de licenciés dans les championnats jeunes ne le permettant pas.

Fin des échanges de mail le 22/09/2011 pour réponse donnée le 23/09/2011.

Ligue de Volley-Ball - www.paysdeloivre-volley.com

Maison des Sports - 44 rue Romain Rolland BP 90312 - 44103 Nantes Cedex 4

Tél. : 02 40 43 44 64 - Fax : 02 40 43 41 33 - E-mail : volley.pdl@wanadoo.fr